



LE CYBER HARCÈLEMENT SEXUEL

Dorra Mahfoudh Draoui, Sociologue
Université de Tunis

une nouvelle forme de violence basée sur le genre

LE CYBER HARCÈLEMENT SEXUEL

une nouvelle forme de violence basée sur le genre

FRIEDRICH EBERT STIFTUNG TUNISIE

Dorra Mahfoudh Draoui, Sociologue Université de Tunis

Une initiative des membres de l'équipe
Yezina de la 7^{ème} génération de
l'académie Génération A'venir

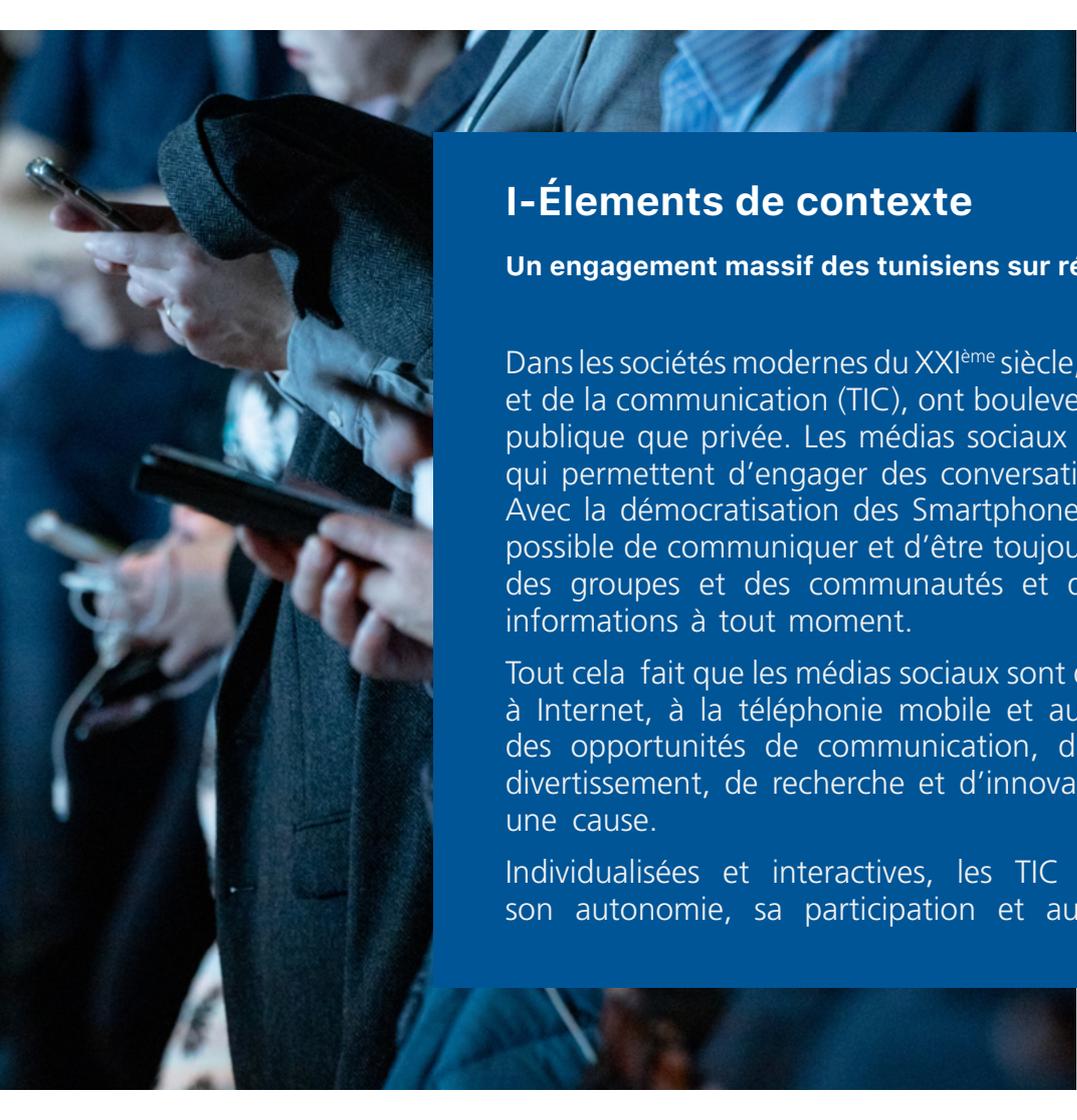
Ahlem Masghouni
Dhouha Dabeya
Housseem Chakroun
Imen Bne jouira
Marwen Dridi
Mohamed Ayari
Rawdha Hidri
Wassim Msalmi
Youssef Rebii

Encadrée par : Molka Draoui

TABLE DES MATIÈRES

I-Elements de contexte	6
Un engagement massif des tunisiens sur les réseaux sociaux	6
Un cadre juridique peu adapté malgré les avancées	12
II-Le cyber harcèlement sexuel : un problème à prendre au sérieux	16
De quoi s'agit-il ? C'est quoi le cyber harcèlement sexuel ?	17
Résultats d'une e-enquête sur le vécu et attitudes des victimes :	18
Les caractéristiques sociodémographiques des concerné.e.s.....	20
Effet de genre, effet de génération	21
Les étudiantes et les jeunes particulièrement ciblés	22
III-Les médias sociaux utilisés par les jeunes	24
Les réseaux sociaux préférés des jeunes	24

IV-Fréquence et type de cyber-harcèlement subi	28
Nature des messages reçus	29
Quel.s but.s poursuit le cyber harceleur?	31
Les effets du cyber harcèlement sur les personnes harcelées	32
V-Attitudes et stratégies face au cyber harcèlement :	35
La loi du silence et l'évitement :	35
Oser en parler, dénoncer le cyber harcèlement et se défendre	39
Exprimer une liberté personnelle et affirmer un engagement pour une cause	40
Développer la solidarité avec les victimes	41
VI-Comment faire face ? Quelles mesures sont à prendre ?	43
Au niveau de l'individu :	43
1- Quand on est victime de cyber harcèlement:	43
2- Quand on est témoin de cyber harcèlement:	44
Au niveau des pouvoirs publics :	45
Des contacts utiles	46



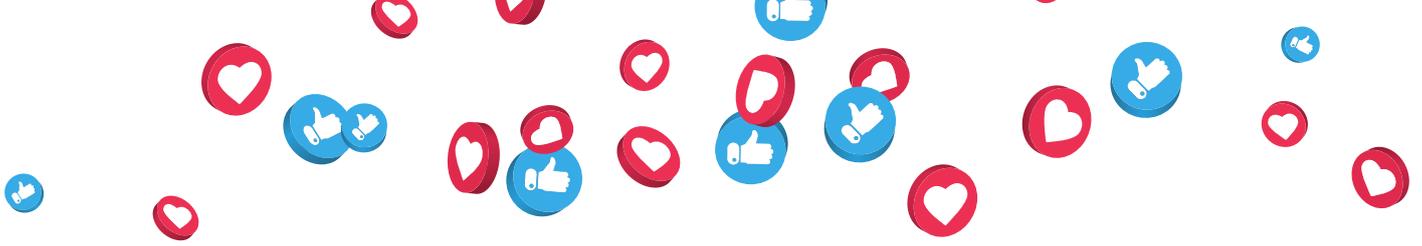
I-Éléments de contexte

Un engagement massif des tunisiens sur réseaux sociaux:

Dans les sociétés modernes du XXI^{ème} siècle, les technologies de l'information et de la communication (TIC), ont bouleversé la vie quotidienne, aussi bien publique que privée. Les médias sociaux offrent un ensemble de services qui permettent d'engager des conversations et des interactions sociales. Avec la démocratisation des Smartphones et des tablettes, il est devenu possible de communiquer et d'être toujours connecté avec des personnes, des groupes et des communautés et de recevoir instantanément des informations à tout moment.

Tout cela fait que les médias sociaux sont devenus incontournables. L'accès à Internet, à la téléphonie mobile et aux réseaux sociaux, nous donne des opportunités de communication, d'information, de formation, de divertissement, de recherche et d'innovation, voire de mobilisation pour une cause.

Individualisées et interactives, les TIC valorisent l'individu, favorisent son autonomie, sa participation et augmentent sa visibilité. Facteur



d'intégration sociale et de réaménagement de notre identité sociale assignée, elles donnent à chacun.e de nous, la possibilité d'établir des liens, de choisir son « soi » et de disposer de moyens de valorisation et de libération des contraintes sociales. Bref elles ont révolutionné les relations des individus et des groupes par la circulation rapide des informations.

Nous connaissons toutes et tous le rôle joué par les réseaux sociaux dans la révolution tunisienne de 2011. Dès le mois de décembre 2010 des photos et des vidéos sont publiées sur Facebook, dénonçant la dictature et sa répression, provoquant la colère populaire et appelant les citoyens à descendre dans la rue. Dix années plus tard, les réseaux sociaux

continuent de jouer un rôle de premier plan dans la mobilisation sociale et dans la socialisation politique et démocratique, des jeunes en particulier. A titre d'exemple rappelons le vaste mouvement de protestation déclenché sur les réseaux sociaux suite à l'affaire du harcèlement sexuel impliquant un député. Grace en partie aux réseaux sociaux, on a pu aussi lever le tabou et parler du harcèlement auquel font face de nombreuses femmes et filles dans la vie de tous les jours. Mais, si la toile est le lieu de nombreuses opportunités et de démocratie, elle est aussi paradoxalement, le lieu de tous les possibles et apparaît parfois comme un véritable champ de bataille, lieu de cyber violences et de harcèlement moral ou sexiste.



En Tunisie, l'impact des TIC est favorisé par leur utilisation massive. Dans un pays de 11,57 millions d'habitants, il a été enregistré en janvier 2020 un effectif de 7,55 millions d'internautes et 7,30 millions d'utilisateurs des réseaux sociaux¹. Les plus utilisés sont Instagram, LinkedIn et Messenger et Facebook (FB), le plus populaire (depuis plus de 15 ans). Ainsi, en 2019 on recense² :



7.300 000
comptes **Facebook**

56% des utilisateurs sont de sexe masculin et 44% de sexe féminin. Ils/elles sont très jeunes : 41% ont entre 13 et 24 ans.



4.100.000
Facebook **Messenger**

vient en 2^{ème} position avec 4.100.000 d'utilisateurs avec également **56% de sexe masculin et 44% de sexe féminin**.



1.900.000
comptes **Instagram**

À parité entre **femmes et hommes**. Les jeunes entre 13 et 24ans représentent 47% des utilisateurs. L'utilisation de cette application augmente très rapidement en raison probablement des influenceurs et influenceuses, personnes très actives sur les réseaux sociaux et très suivies par les internautes et qui font la promotion de centres d'intérêt et d'un certain « **way of life** ».



1.000.000
comptes **LinkedIn**

LinkedIn est un réseau professionnel qui accueille 1.000.000 d'utilisateurs (**61% d'hommes et 39% de femmes**). La sous-représentation des femmes reflète leur position dans la sphère professionnelle. Plus de 4 sur 10 des utilisateurs actifs de ce réseaux (41%) sont de jeunes adultes âgés de 25 à 34 ans, période au cours de laquelle on s'engage dans la vie professionnelle.

¹ Source: Digital Report 2020 pour la Tunisie

² Source: www.digital-discovery.tn (01/01/2019)

Ces données montrent que les différences entre les femmes et les hommes existent mais sont plus réduites parmi les jeunes. Ces écarts ont intéressé les féministes qui y voient un effet de genre en matière d'accès aux TIC. Le cyber féminisme réfléchit à « la place et au pouvoir du genre dans un monde où les TIC sont devenues des réalités incontournables du quotidien »³. L'approche en termes de genre interroge les aspects techniques et le manque de compétences technologiques des femmes qui les rend dépendantes des hommes, mais aussi souligne les opportunités qu'offrent les TIC en terme de solidarité et d'interaction entre les femmes.

Comme l'impact du genre, celui de l'âge a fait l'objet de stéréotypes et d'études scientifiques qui se sont intéressées à l'impact générationnel⁴. Beaucoup pensent que les seniors seraient plus conservateurs et moins tournés vers les TIC. Ainsi, dans les pays européens, on observe à partir de 65 ans un décrochage dans l'usage d'internet, variable selon les pays⁵. Selon les mêmes sources, les TIC prennent, pour les jeunes, la place des acteurs et des cadres traditionnels de socialisation et l'on assiste même à une « socialisation ascendante » ou « socialisation inversée », lorsque les jeunes générations transmettent et instruisent les anciennes, bouleversant ainsi le lien intergénérationnel⁶.

Dès l'adolescence et parfois bien avant, les jeunes reconfigurent leur identité socialement assignée pour tenter de se donner une identité choisie qu'ils façonnent à leur manière. Les observations ont montré que parce qu'elles sont faciles d'accès « les interfaces standardisées

3 Voir en particulier Patricia Vendramin, « TIC et genre : regards multiples », in Open Edition Journals, tic&société, vol.5, n°1/2011

4 C'est notamment le cas des statistiques sur l'utilisation d'internet par classe d'âge dans différents pays de l'Institut Bearing Point cités par Seniosphère Conseil

5 L'utilisation est de 19% parmi les seniors français, 65% au Pays Bas et 69% au Royaume Uni (Institut Bearing Point- 2011)

6 Dont une étude du CREDOC réalisée en 2008 citée par Laurence Le Douarin « TIC, relations intergénérationnelles et transmission » (Juin 2018)

permettent aux adolescents de créer rapidement un profil personnalisé en agrégeant des contenus, photos, textes, vidéos trouvés sur Internet. Ils peuvent ainsi contrôler la représentation d'eux-mêmes⁷». Donc, les jeunes (et les moins jeunes) trouvent dans les TIC des ressources variées pour former, s'équiper, afin de satisfaire leur besoin de reconnaissance sociale, de socialité élargie et de construction d'une image positive de soi.

Au fil des années, les réseaux sociaux ont ouvert des possibilités pour se mettre en avant qui se sont développées avec les feeds Instagram et les selfies sur Snapchat. Avec ce partage à large échelle, les jeunes utilisateurs et utilisatrices sont exposés au regard des autres et confrontés à des personnages modèles ou des stars auxquels ils cherchent à ressembler. Ces personnages sont la plupart du temps des leaders de mode, des mannequins, des influenceuses et des influenceurs, qui postent sur Instagram des millions de photos et de vidéos surtout des selfies et des photos sexy voire des nus.

D'après des études effectuées sur d'autres sociétés⁸, l'exposition sur les réseaux et le rôle de certains influenceurs et influenceuses ont contribué au phénomène social de l'hypersexualisation des filles en ligne dans le sens où : « un nombre grandissant de magazines, vidéos, calendriers, jouets, vedettes de la chanson, sites Internet pornographiques et publicités de toutes sortes accentuent quotidiennement le message que le corps des filles et des femmes peut être utilisé, exploité, vendu, agressé. »⁹.

7 Fluckinger Cédric, « Blogs et réseaux sociaux, outils de la construction identitaire adolescente ? », in Diversité n°162-2010.

8 Poirier L., Garon J. (2009), Hypersexualisation? Guide pratique d'information et d'action, Éd. L'Avantage, 78p.

9 Ibid.

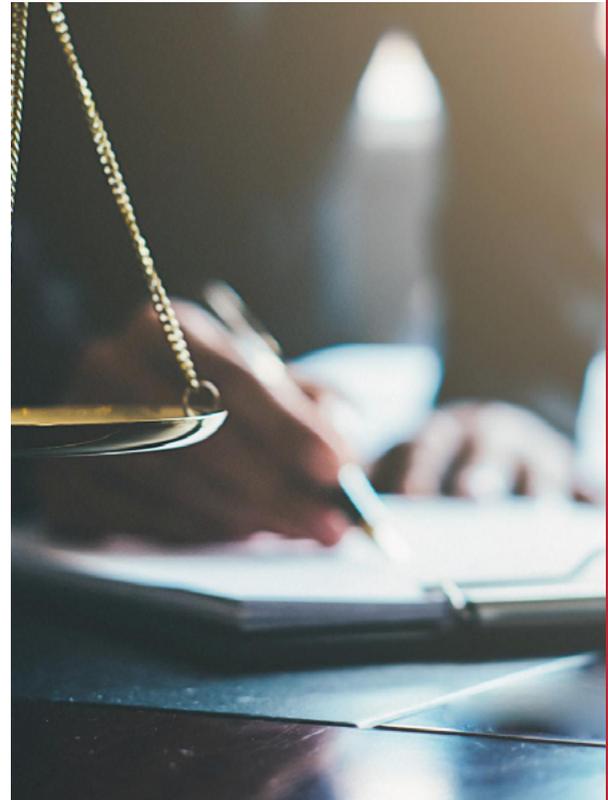
L'hypersexualisation sur les réseaux sociaux joue un rôle de désinhibition ce qui peut favoriser la violence faite aux femmes et le cyber harcèlement sexuel.

Un exemple illustratif : Kim Kardashian, qui est une influenceuse majeure à l'échelle mondiale, a cassé ces dernières années la limite de la nudité en s'exposant nue sur les réseaux sociaux à maintes reprises. Etant très influente, sa tendance à se surexposer a été reprise par des millions de jeunes femmes qui la suivent partout dans le monde. Cette rupture soudaine avec les codes de l'intimité a, surtout dans les sociétés les plus conservatrices, exposé des femmes non-seulement au slut-shaming, mais aussi à plus de harcèlement sexuel

Un cadre juridique peu adapté malgré les avancées

Les faits de cyber harcèlement se produisent dans la société tunisienne où la violence de genre touche près d'une femme sur deux¹⁰ et malgré les avancées législatives,

¹⁰ Voir l'enquête Nationale sur les violences de genre de l'ONFP (2011) et La violence fondée sur le genre dans l'espace public du CREDIF (2016)



violences et harcèlements sexuels à l'égard des femmes persistent. Cette violence a quintuplé pendant cette période de pandémie du Covid 19 comme en témoignent les données officielles du Ministère de la Femme, de la Famille de l'Enfance et des Seniors¹¹ ainsi que celles des associations. Selon les estimations des centres d'écoute, d'orientation et d'hébergement des associations ATFD, AFTURD, AFC/Le Kef, les plaintes pour cyber harcèlement sexuel représenteraient plus du tiers des consultations au cours de l'année 2020.

Que dit la loi tunisienne? Il n'y a pas de cadre juridique spécifique qui sanctionne le cyber harcèlement sexuel. La loi 58-2017 du 11 Aout 2017 sanctionne la violence en ligne et le harcèlement sexuel. Pour ce qui est du harcèlement sexuel cette loi précise:

Article 226 ter(nouveau) : « Est puni de deux (2) ans d'emprisonnement et d'une amende de cinq (5) mille dinars celui qui commet le harcèlement sexuel. Est considéré comme harcèlement sexuel toute agression d'autrui par actes ou gestes ou paroles comportant des connotations sexuelles qui portent atteinte à sa dignité ou affectent sa pudeur, et ce, dans le but de l'amener à se soumettre aux désirs sexuels de l'agresseur ou ceux d'autrui, ou en exerçant sur lui une pression dangereuse susceptible d'affaiblir sa capacité à y résister ».

¹¹ Données citées par La Ministre Mme Asma Shiri Laabidi, au Forum International sur « Les objectifs du Développement Durable du point de vue du genre : les priorités de la Tunisie après la pandémie COVID 19 » Groupe thématique 1 « Lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles et l'accès à la santé dans son approche globale (10 Aout 2020).

Le harcèlement sexuel un délit pénal et cette loi représente une avancée par rapport à la précédente loi de 2004-73 du 2 août 2004, qui modifiait et complétait le Code pénal mais qui faisait l'amalgame entre la répression du harcèlement sexuel et les atteintes aux bonnes mœurs¹². Mais, malgré ses acquis, la loi 58-2017 ne permet pas par exemple aux victimes d'obtenir du juge d'instruction d'arrêter une campagne de lynchage sur Facebook.

Quant à la Loi n° 2001-1 du 15 janvier 2001 portant promulgation du code des télécommunications, elle prévoit des sanctions générales : « Est puni d'un emprisonnement de un (1) an à deux (2) ans et d'une amende de cent (100) à mille (1000) dinars quiconque sciemment nuit aux tiers ou perturbe leur quiétude à travers les réseaux publics des télécommunications » (Article 86).

Nous rappelons aussi que la protection des données personnelles fait partie des objectifs de l'Instance Nationale de Protection des Données Personnelles, qui milite pour la nécessité urgente d'adopter une loi qui intègre les changements sociaux et technologiques par lesquels passe actuellement la Tunisie et le monde entier. La loi actuelle adoptée en 2004 est inadaptée car « *Elle a été dictée dans un cadre qui n'est pas très propice à la protection des droits de l'homme, c'est-à-dire un contexte politique du régime autoritaire* »¹³.

12 Art. 226 ter – Est puni d'un an d'emprisonnement et d'une amende de trois mille dinars celui qui commet le harcèlement sexuel. Est considéré comme harcèlement sexuel toute persistance dans la gêne d'autrui par la répétition d'actes ou de paroles ou de gestes susceptibles de porter atteinte à sa dignité ou d'affecter sa pudeur, et ce, dans le but de l'amener à se soumettre à ses propres désirs sexuels ou aux désirs sexuels d'autrui, ou en exerçant sur lui des pressions de nature à affaiblir sa volonté de résister à ses désirs. La peine est portée au double lorsque l'infraction est commise à l'encontre d'un enfant ou d'autres personnes particulièrement exposées du fait d'une carence mentale ou physique qui les empêche de résister à l'auteur du harcèlement.

13 Selon les paroles de Chawki Gaddes, président de l'Instance, le 1er novembre 2018 à la conférence organisée par l'UNESCO et Access Now (plateforme d'assistance pour la sécurité numérique au service des activistes et de la société civile) sur le thème: "Protection des données personnelles et droit d'accès à l'information en Tunisie"

Les débats autour de cette question ne cessent de revenir sur le devant de la scène et tous les acteurs, institutionnels et associatifs, sont conscients que la protection des données personnelles est capitale pour tous les citoyens tunisiens surtout avec tout ce qui se passe comme fuite des données et actes de piratages : « *Nous sommes tous très actifs sur les réseaux sociaux et sommes conscients des enjeux de cette utilisation. Nous espérons que la Tunisie adoptera la législation appropriée pour protéger les droits des utilisateurs¹⁴* ».

De ce qui précède nous déduisons que la législation et la justice en général ont encore des difficultés à circonscrire le problème du cyber harcèlement sexiste et à adopter les mesures nécessaires.

14 Selon les propos de Wafa Ben-Hassine de Access Now à la conférence citée du 1^{er} novembre 2008.

A woman with long dark hair is sitting at a desk, looking down at a laptop. She has her right hand raised to her face, covering her eyes and nose. The scene is dimly lit, with a strong red glow emanating from the laptop screen, which casts a reddish light on her hair and the desk. The background is a solid dark blue color. The text is overlaid on the right side of the image.

Le cyber harcèlement sexuel
un problème à prendre au sérieux

II-LE CYBER HARCÈLEMENT SEXUEL : UN PROBLÈME À PRENDRE AU SÉRIEUX

Les rares recherches effectuées en Tunisie montrent que des cercles d'amis se créent virtuellement et remplacent peu à peu les sociabilités habituelles : « *les notions de proximité et d'intimité ont acquis une nouvelle portée avec Facebook*¹⁵ ». En effet, la représentation de soi que l'on donne sur les réseaux sociaux et l'identité que l'on construit sur la toile réunissent en fait deux pôles : l'intime (relation à soi) et l'externe (relation à autrui). D'où le terme de « extimité » adopté par certains chercheurs¹⁶ : « *l'extime, ou l'intimité exposée, ne serait pas une conséquence inéluctable des réseaux sociaux mais un usage résultant d'une confusion de cet espace public avec un espace privé ...* »¹⁷

De toute évidence la fréquentation des réseaux sociaux change les comportements mais est-ce toujours dans le sens de la responsabilité et du respect des valeurs de droits humains ? Selon certaines études, en utilisant les réseaux sociaux, les jeunes ne sont pas à l'abri de : « *certaines comportements qui peuvent s'avérer «inadaptés» ou «provocateurs»*. Parmi

15 Badi Melki chercheur en sciences de la culture a mené en 2010 une enquête auprès de jeunes et d'étudiants de 15 à 29ans dans le cadre d'une thèse sur « les représentations des étudiants tunisiens de la culture numérique »

16 Hugues Constantin et Chanay et Laurence Olivier, « Face extimes sur Facebook : un point de vue personnel » in Cahiers de praxématique. Emotions en contexte numérique. N° 66-2016

17 Ibid.

ces comportements, on trouve la tendance à la victimisation, la divulgation d'informations personnelles, les comportements agressifs, les conversations avec les personnes rencontrées en ligne, le dévoilement des comportements sexuels et le téléchargement d'images ou de vidéos inappropriées »¹⁸.

En ne respectant pas les normes éthiques, l'usage des TIC peut devenir un moyen de renforcer les stéréotypes, un moyen de pressions et de domination. En effet, les pratiques numériques contemporaines créent de nouveaux risques dont celui de subir le harcèlement, le dénigrement, la diffamation, les insultes et jusqu'aux propos haineux, l'incitation au suicide, voire des menaces de mort. Même s'il est plus fréquent parmi les jeunes, le cyber harcèlement n'épargne ni les femmes ni les hommes adultes et les fait vivre dans un stress permanent.

De quoi s'agit-il ? C'est quoi le cyber harcèlement sexuel ?

Les violences sexuelles en ligne sont un prolongement des autres formes de violences et le cyber harcèlement sexuel est le prolongement du harcèlement sexuel tel que défini (nous le rappelons) par l'Article 226 ter nouveau de la loi 58-2017. Anonyme, simultané et répétitif, le cyber harcèlement sexuel prend diverses formes comme des messages, commentaires, rumeurs, calomnies, diffusion d'images ou de vidéo, etc., à caractère sexuel, érotique ou obscène. Il emprunte ce qu'il y a de plus négatif dans les préjugés, les stigmatisations et les discriminations sociales à l'égard des personnes et des groupes.

¹⁸ Badi Melki, Ibid.

Le cyber harcèlement vise de manière répétitive et agressive, le corps, l'apparence, l'intelligence, la sexualité, le handicap, l'identité de genre, la couleur ou la race et toute autre caractéristique de la personne pour lui porter préjudice, la blesser, la dénigrer, la soumettre à ses désirs et l'humilier. C'est une forme grave de violence et une atteinte à la dignité et aux droits humains de la personne.

L'identité sociale et l'image de soi de la personne ciblée par le cyber harcèlement s'en trouvent fragilisées. La victime se sent coupable, impuissante, sans valeur, envahie par la honte, abattue par le stress et la dépression. Chez les jeunes qui sont en pleine construction identitaire, cela peut s'accompagner d'une perte de l'estime de soi et de tendance à l'automutilation. La violence sexuelle en ligne touche de plus en plus les femmes. Selon les données d'ONU Femmes, rien que dans l'Union Européenne, 10% des femmes ont été victimes de cyber harcèlement sexiste et sexuel au moins une fois, dès l'âge de 15ans et c'est parmi les jeunes de 18 à 29ans que le risque est plus élevé.¹⁹

Résultats d'une e-enquête sur le vécu et attitudes des victimes :

Nous rappelons que, en Tunisie comme ailleurs, pour les jeunes l'usage intensif des réseaux sociaux et des SMS a remplacé les formes et les acteurs de socialisation traditionnels y compris en matière d'éducation sexuelle. Pourtant, malgré leurs graves conséquences sur les jeunes et sur les rapports de genre, la violence en ligne et le cyber harcèlement, n'ont pas fait jusque-là l'objet d'un intérêt suffisant ni des pouvoirs publics, ni des chercheurs²⁰.

¹⁹ Données d'ONU Femmes se référant à l'enquête « Violence à l'égard des femmes » (2014) de l'Agence des Droits fondamentaux de l'Union Européenne

²⁰ Les enquêtes nationales de l'ONFP et du CREDIF malgré leur importance, n'ont pas porté sur les violences en ligne et le cyber harcèlement sexiste et sexuel.

C'est pour combler cette lacune que, dans le cadre du programme Génération A'venir, la Friedrich Ebert Stiftung bureau Tunisie et les jeunes de la 7^{ème} génération du projet GAV, 3^{ème} génération du projet Yeszina, ont décidé de mener une large e-enquête sur le cyber harcèlement sexuel sur les réseaux sociaux, essentiellement à l'égard des femmes et des filles. Lancée en ligne, cette enquête a pour objectif de contribuer à une meilleure connaissance du phénomène afin de construire des actions de plaidoyer et alimenter une campagne sur la question.

Le texte de la consigne de l'enquête, tel que placé sur le net (en langue arabe) est le suivant :

« L'augmentation de la violence à l'égard des femmes dans notre pays et particulièrement le harcèlement sexuel, que nous observons aussi de plus en plus sur les réseaux sociaux, nous ont poussé à nous intéresser à ce problème dans le cadre du projet Yeszina. En tant que groupe « Génération A'venir », rattaché à la Friedrich-Ebert-Stiftung, nous menons une recherche quantitative sur le phénomène du harcèlement sexuel sur le net. Aussi, nous vous prions de répondre de manière objective et principalement à partir de votre expérience, au questionnaire suivant. Nous vous informons que les données recueillies sont utilisées uniquement pour cette étude et aucune information personnelle ne sera divulguée ».

Les caractéristiques sociodémographiques des concerné.e.s

Deux remarques méthodologiques s'imposent au préalable :

⊕ Durant les trois premières semaines de l'enquête, le questionnaire a été partagé sur Facebook, essentiellement sur les pages et les groupes des instituts et des facultés. Cela a permis la collecte de 850 questionnaires principalement des jeunes et des étudiants. La quatrième semaine, deux influenceurs sur Instagram ont fait la promotion du questionnaire pendant 48 heures, ce qui a augmenté sensiblement le nombre de répondants.

⊕ Au début de l'enquête, la consigne de présentation du questionnaire (Voir paragraphe précédent) a été comprise comme s'adressant principalement aux femmes, ce qui explique la prédominance des réponses féminines. Mais on peut en déduire aussi que si les femmes et les jeunes (des 2 sexes mais majoritairement les filles) ont été plus nombreux à répondre, c'est que, dans la réalité, ils et elles seraient les plus concerné.e.s par la cyber violence et le harcèlement.

Effet de genre, effet de génération

Sur un effectif de 2436 répondants, 92% sont de sexe féminin.

Pour les raisons liées à l'enquête, soulignées précédemment, les femmes sont surreprésentées dans l'échantillon. Mais on sait qu'elles sont la cible privilégiée de la violence de genre et du harcèlement sexuel, ce qui les a poussé à répondre nombreuses au questionnaire. On peut également faire l'hypothèse d'un effet de genre. On assiste en effet, avec la banalisation des

TIC dans les activités de tous les jours, à une réduction des disparités numériques entre hommes et femmes²¹ ce qui peut entraîner progressivement un affaiblissement des normes sociales²². L'usage fréquent des TIC par les filles et les femmes faciliterait leur accès à l'autonomie, à un réseau de relations ouvertes sur l'espace public, leur capacité à faire des choix, la réduction des inégalités de genre en matière de revenu et de niveau de formation. Mais paradoxalement, cet usage peut aussi les exposer à des risques de cyber harcèlement sexiste et sexuel. On parle dans ce cas de « *mépris de genre* ».

On sait par ailleurs, suite à diverses études en milieu étudiant²³, que les représentations de la violence diffèrent selon le sexe. Ainsi, les étudiantes décrivent mieux que les étudiants les diverses formes de cyber harcèlement sexuel, qu'elles subissent de la part des enseignants, des cadres de l'administration ou des camarades, parce qu'elles en sont souvent les victimes. Par contre, les étudiants parlent moins que les étudiantes de violence et encore moins de cyber harcèlement sexuel. Pour eux la violence se limite à la violence physique et verbale entre pairs ou à la violence politique et idéologique.

La même question se pose quand on examine l'âge des répondants dans notre enquête. La répartition par âge donne une écrasante majorité de jeunes adultes entre 18 et 39ans soit 97%. Les 40 ans et plus ne représentent que 3%. Ceci confirme à la fois l'usage plus limité des TIC parmi les adultes plus âgés et le fait que ce sont les jeunes qui sont les plus familiarisés avec les dispositifs de communication (mobile, SMS, mail, messagerie instantanée, etc.) et par conséquent les plus exposés au cyber harcèlement.

21 Nous avons relevé précédemment qu'elles sont de fortes utilisatrices (presque au même degré que les hommes) des TIC et des médias sociaux (Voir note 2)

22 Thèse défendue par Patricia Vandermin « TIC et genre : des regards multiples », in OpenEdition journals, tic&société vol.5, n°1/2011

23 Etude de Cawtar sur la violence en milieu universitaire (2020)

Les étudiantes et les jeunes particulièrement ciblés

La situation sociale et professionnelle montre que parmi ceux et celles qui ont participé à l'enquête, un.e jeune sur deux, poursuit des études (50,6%).



L'effectif de ceux qui ne travaillent pas est important et rappelle que le taux de chômage des jeunes et des diplômés d'université en Tunisie varie de 20,7% pour les hommes à plus de 39,9% pour les femmes (INS 2015). Les différences par sexe indiquent que dans l'échantillon, les filles sont proportionnellement plus présentes dans les études (52,4%) que les garçons (48,8%). Face aux opportunités professionnelles plus réduites, les filles optent (quand elles ont la possibilité) pour la prolongation des études afin d'accroître leur capital intellectuel pour accroître leurs chances sur le marché de l'emploi.



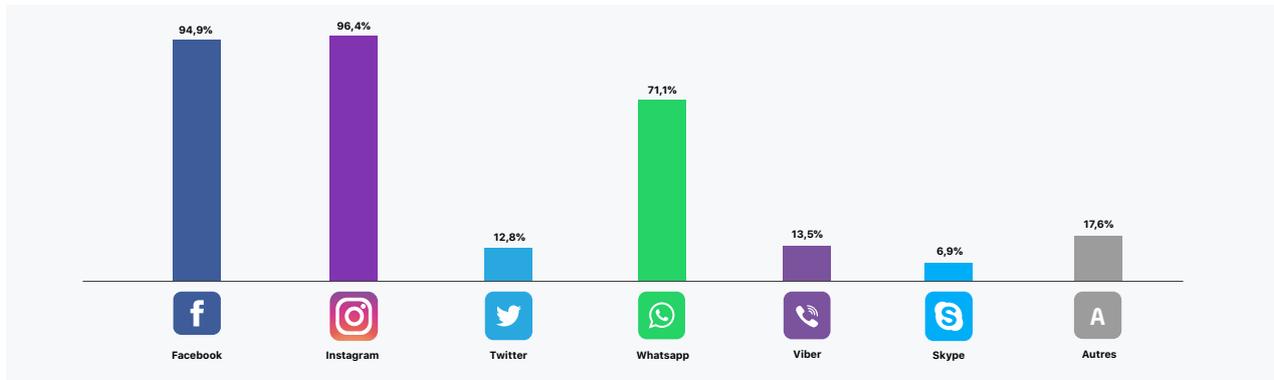
Les médias sociaux
utilisés par les jeunes

III- LES MÉDIAS SOCIAUX UTILISÉS PAR LES JEUNES

Les réseaux sociaux préférés des jeunes

Les moyens de communication électronique les plus utilisés sont les réseaux sociaux. Si l'on part de la définition la plus courante, on peut dire qu'un réseau social est un groupe de personnes de tout âge, de toute culture, reliées à distance entre elles par des échanges sociaux qu'elles entretiennent via des sites de partage tels que Facebook, Twitter, LinkedIn, et autres.

Selon notre enquête les réseaux sociaux les plus fréquentés par les jeunes tunisiens se présentent comme suit :



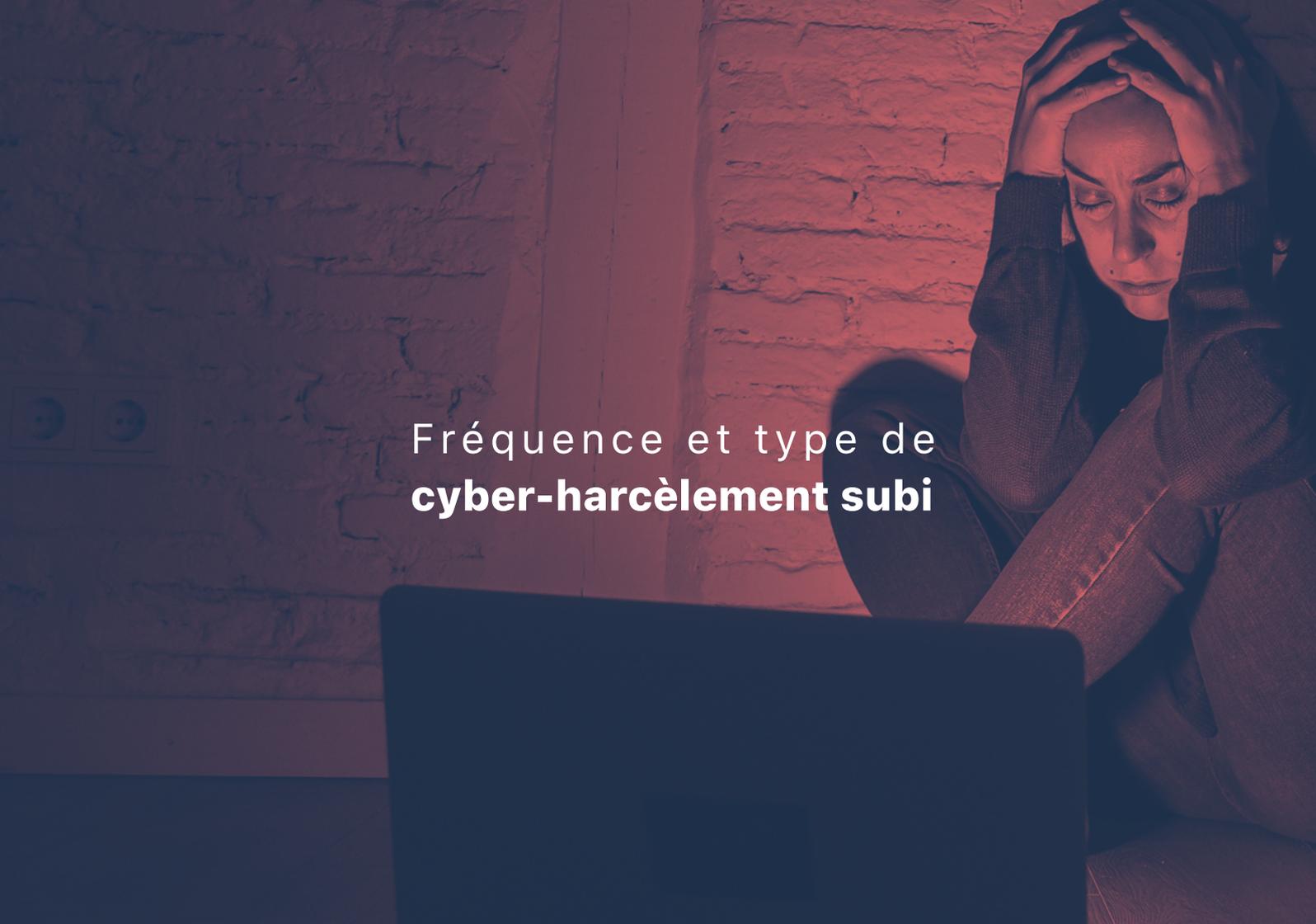
Les deux réseaux les plus utilisés, presque à égalité et de manière complémentaire, sont Instagram et Facebook. Instagram permet de partager des photos ou des vidéos depuis un smartphone ou une tablette, de façon simple et instantanée. Outre le fait que les utilisateurs et utilisatrices de ce réseau le trouvent plus rapide que les autres (FB ou Twitter²⁴), Instagram permet surtout de personnaliser les messages sous forme de photos et vidéos plutôt que par écrit et a donc plus d'impact visuel. Il facilite ainsi la mise en valeur de celui/celle qui l'utilise pour élargir son audience, publier des story ou conquérir de nouveaux contacts. C'est pour tout cela qu'il est considéré comme le meilleur réseau social en termes d'engagement et qu'il est très utilisé par les micro-influenceurs. Nous savons aujourd'hui, que le rôle des influenceurs s'est tellement développé qu'il est devenu un véritable métier. Influenceurs et influenceuses sont considérés comme des « cibles relais » qui bénéficient de la notoriété et de la confiance de leur entourage et de leur communauté avec qui ils/elles entretiennent une relation de proximité.

²⁴ Twitter il n'est pas encore suffisamment connu du grand public tunisien et des jeunes ce qui expliquerait son positionnement plus modeste dans cette e-enquête



Ces atouts leur permettent d'être des prescripteurs de comportements nouveaux. Mais les influenceurs et influenceuses peuvent devenir à leur tour acteurs²⁵ de cyber harcèlement et parfois même des victimes.

25 Voir à titre d'exemple l'article de HuffPost « Harcelée par un TikTokeur , ces adolescentes témoignent » par Alice Sangouard (30 Juin 2020)

A woman is sitting on the floor in front of a laptop, looking distressed with her hands on her head. The scene is dimly lit with a reddish-orange glow. The background is a brick wall. The text is overlaid on the left side of the image.

Fréquence et type de
cyber-harcèlement subi

IV- FRÉQUENCE ET TYPE DE CYBER-HARCÈLEMENT SUBI

Faut-il considérer tout message électronique à connotation sexuelle comme un harcèlement ? Cela dépend de la relation entre celui qui envoie et celui qui reçoit. Des études menées sur d'autres sociétés, portant sur ce type de messages appelés aussi « sextos »,²⁶ révèlent que beaucoup de personnes les envoient pour une toute autre raison que sexuelle. La motivation peut être la recherche d'une satisfaction relationnelle, le besoin de faire un compliment ou une faveur, espérant en retour un comportement similaire (par exemple une invitation). Le sexto est utilisé aussi comme préliminaire érotique dans une relation amoureuse.

Selon certains chercheurs le « sextage »²⁷ indiquerait pour les adultes, une évolution dans la manière de communiquer leurs désirs sexuels. Il se substitue aux lettres ou aux poèmes d'amour, ou encore aux photos intimes. Mais il y a une différence de taille entre le message érotique et le cyber harcèlement sexuel. C'est que le premier exige le consentement de l'interlocutrice qui accepte librement, de manière éclairée, volontaire, continue et sans aucune contrainte ou manipulation, de prendre part à un échange (réel ou virtuel) de nature sexuelle ou érotique. Si cette condition n'est pas remplie, il s'agit tout simplement de cyber harcèlement sexuel et sexiste.

²⁶ Plus des deux tiers des adeptes des sextos ne le font pas pour le sexe selon une étude du laboratoire sur la sexualité du département de sciences psychologiques de la Texas Tech University menée par Joseph Currin et Cassidy Cox, deux chercheurs (Cité par Eurekalert)

²⁷ Le fait d'envoyer des sextos

Nature des messages reçus



La même personne peut recevoir plusieurs types de messages. Dans notre enquête nous avons identifié 3 catégories :

- ➔ le partage de données personnelles concerne près d'une personne sur deux (49,1%),
- ➔ la réception de commentaires à connotation sexuelle (55% des enquêtées)
- ➔ la réception de messages à connotation sexuelle, répétitifs et non consentis sont reçus par 9 femmes sur 10 (95,1%).

Ainsi, ce que la majorité des femmes reçoivent ce sont des messages à connotation sexuelle plus que des commentaires ou un partage de données personnelles.

En plus de la nature des messages, il y a la fréquence, autrement dit le nombre de fois où la personne reçoit le message. Ainsi nous relevons que :

- ➔ Près des trois quarts des répondants (72,5%) ont reçu plus de 10 messages et la moitié a reçu entre 5 et 10 messages de types sextos
- ➔ Les commentaires sexuels sont moins utilisés que les messages, mais plus d'une personne sur 5 en a été la cible (21,8%).

La grande majorité de celles qui sont harcelées sur les réseaux sociaux et les plateformes électroniques ou les Smartphones (74,9%) ne connaissent pas leur harceleur, mais savent s'il s'agit d'un homme ou une femme.

Les cyber harceleurs sont majoritairement des hommes (75,2% des cas dans l'échantillon) mais aussi des femmes (21%). Une faible minorité de victimes ne connaît pas le sexe du cyber harceleur. Elles se trouvent de ce fait démunies, à la merci de celui (ou celle) qui les agresse et peuvent donc difficilement se protéger.

Pourquoi, comme dans la grande majorité des cas de violence de genre, le harcèlement sexuel dans la cyber sphère a pour auteurs majoritairement des hommes ? On sait que la domination masculine (principe permanent dans les sociétés patriarcales) vise à placer la victime dans une relation de domination qui donne au dominant le pouvoir de contrôler, de s'arroger des droits,

d'imposer des contraintes et d'assujettir celle qu'il domine. La domination ne peut s'exercer qu'à travers des actes répétés de dévalorisation, humiliation, brimades, insultes de la victime, sur un registre principalement sexuel²⁸.

Quels buts poursuit le cyber harceleur?

Contenu/s du/des messages objets du cyber harcèlement ²⁹		
Contenu	Nombre	Pourcentage
Parler de choses personnelles intimes, sexuelles	1907	78,3%
Engager une relation sexuelle à distance	1224	50,3%
Envoyer des insultes et des critiques sur l'apparence de la victime	872	35,8%

Les pourcentages indiquent que la même personne peut recevoir des messages de types différents :

- ➔ 78,3% des répondants (1907 personnes) dans l'enquête déclarent avoir reçu des messages où ils sont sollicités ou forcés de parler de choses personnelles et intimes.

²⁸ Voir pour plus de détails : Thierry Blöss (Dir.), La dialectique des rapports hommes-femmes, PUF, et Pierre Bourdieu, La domination masculine.

²⁹ La totalité dépasse 100% car la même personne peut recevoir plus d'un message.

- ⊕ Une sur deux (50,3%) se considère harcelée en vue de s'engager dans une relation sexuelle non consentie
- ⊕ 35,8% ont reçu des insultes et des critiques sur leur apparence ou leur corps.

Les effets du cyber harcèlement sur les personnes harcelées

Quand il est inscrit dans une relation de pouvoir et quand il n'est pas consenti, le cyber harcèlement sexuel est un abus et une forme de violence extrême³⁰. On n'a pas fini d'insister sur les effets psychologiques et sociaux du cyber harcèlement sexiste : il perturbe, démoralise, détruit la personne qui le subit, la poussant parfois jusqu'au suicide. Selon l'UNICEF, la probabilité de se suicider est 3,7 fois plus élevée lorsqu'on est victime de harcèlement sur les réseaux sociaux³¹

Comme on peut le lire dans le tableau suivant plusieurs sentiments se mêlent : la victime éprouve surtout de la colère (Dans près de 4 cas sur dix soit 39,5%), mais aussi un sentiment de peur (12,9%), de faiblesse (15,8%) et, dans une moindre mesure, de la culpabilité (5,1%) :

30 « Céder n'est pas consentir » selon l'expression de la socio-anthropologue et pionnière du féminisme matérialiste, Nicole Claude Mathieu. Selon elle, la place accordée au choix individuel dans la sexualité est la condition de la libération sexuelle et le consentement s'inscrit dans un cadre contractuel et consensuel, respectueux de la dignité de la personne. Voir aussi l'ouvrage de Geneviève Fraisse, *Du consentement* (2007) ainsi que l'article « Consentir : domination, consentement et déni » de Florent Coste, Paul Costey, Lucie Tangy, in *Tracées, Revue de sciences Humaines* n°14/2008.

31 Selon un sondage réalisé en 2019 dans 30 pays auprès de 170 000 U-reporter âgés de 13 à 24 ans et selon la consultation menée par UNESCO France auprès de 11 232 jeunes de 6 à 18ans (2014), citée dans le Guide d'information et de lutte contre les cyber-violences à caractère sexiste du Ministère des Familles de l'Enfance et des Droits des Femmes (2015)

Les sentiments éprouvés face au cyber harcèlement

Sentiment	Nombre	Pourcentage
colère	961	39.5%
peur	314	12.9%
culpabilité	125	5.1%
faiblesse	384	15.8%
Rien ou sans réponse	652	26.8%
Total	2436	100%

Un pourcentage important (26,8%) ne répond pas ou ne déclare aucun sentiment. Ce pourcentage quatre fois supérieur à ce qu'on trouve de « non réponses » dans les enquêtes habituelles, laisse supposer l'existence des mécanismes de résistance pour éviter de souffrir, par pudeur ou par banalisation de ce type de violence sexuelle et sexiste (ce qui est confirmé par les résultats qui suivent).

A person is sitting on the floor in a dimly lit room, their head buried in their hands in a gesture of distress or despair. They are positioned in front of a brick wall. To their left, a laptop is open on the floor, its screen glowing. The overall atmosphere is somber and reflective, with a strong blue and purple color palette.

Attitudes et stratégies
face au cyber harcèlement

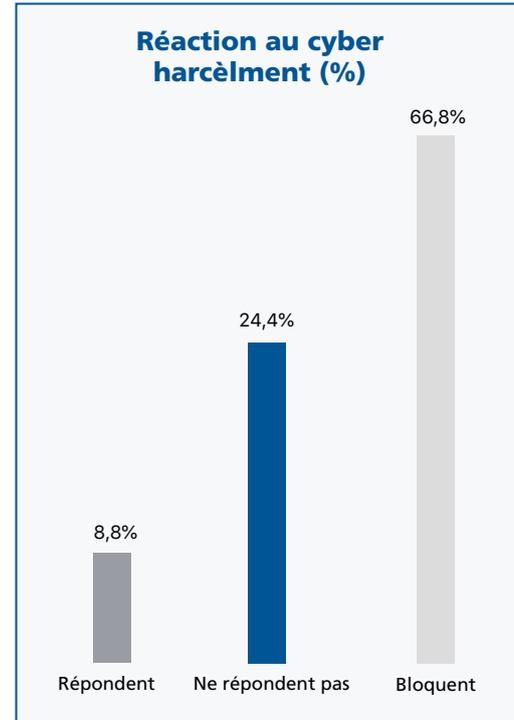
V- ATTITUDES ET STRATÉGIES FACE AU CYBER HARCÈLEMENT :

La loi du silence et l'évitement :

Les réactions après la réception du message indiquent que beaucoup de victimes seraient dans l'impuissance ou la passivité :

- ➔ 8,8% répondent
- ➔ 24,4% ne répondent pas
- ➔ 66,8% bloquent

Comme on peut le constater, la majorité des personnes harcelées opte pour le blocage et une personne sur quatre ne répond pas. Dans ce dernier cas, et outre le fait que les normes sociales incitent au silence, nous pouvons parler d'un « déni de réalité » plutôt que de passivité. La victime en niant les faits ou en les banalisant risque d'en réduire la gravité, de perpétrer le phénomène et de brouiller les frontières entre ce qui est accepté ou acceptable et ce qui ne l'est pas.

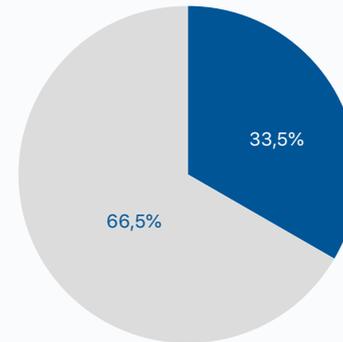


Le quart des victimes de harcèlement sexiste sur Internet ne répondent pas, adoptant le silence, le déni ou l'évitement. Cette dernière attitude est illustrée par les propos d'une des enquêtées :

« Je suis contre la politique de la vengeance et de la dénonciation mais il y a des situations qui t'obligent à parler pour réveiller les autres. Toi aussi tu peux apprendre des autres quand ils réagissent avec de nouvelles idées. Je ne veux pas répondre pour ne pas attiser la colère de l'agresseur, parce que les choses peuvent prendre une autre tournure et ceci risque d'aggraver ses problèmes psychologiques et le nombre de ses victimes. Le harceleur va se défendre, adopter le rôle de la victime et il aura des alliés pour le défendre. Donc réagir n'apportera rien, ni à la société, ni aux victimes, ni à l'agresseur ».

Beaucoup de victimes de cyber harcèlement sexuel non seulement ne répondent pas mais aussi ne portent pas plainte.

Réaction des victimes de cyber harcèlement selon qu'elles portent plainte ou pas (%)



■ Porte plainte
■ Ne porte pas plainte

Il s'agit de plus du tiers (34%) dans cette é-enquête. Pour quelles raisons ?

D'abord les cyber victimisées ne s'adressent pas à la justice par ignorance ou parce qu'elles sont découragées par la lenteur de la procédure judiciaire :

« Je n'ai pas porté plainte car je ne savais pas qu'on pouvait le faire »

« Parce que je n'ai aucune confiance dans le système juridique, les policiers, les juges ».

« Cela ne sert à rien, c'est une perte de temps, je n'aurais pas gain de cause »

Ensuite, parce que, dans les fausses représentations sociales et les mythes, quand une femme parle et dénonce la violence, le harcèlement ou même le viol, on commence par lui faire porter la responsabilité : elle aurait provoqué le harcèlement par son apparence, son langage, son comportement en général en cas de cyber harcèlement sexiste et sexuel par sa complaisance ou ses messages. Aussi, passer sous silence les faits, est une attitude imposée aux femmes par les normes sociales et les stéréotypes de genre :

« Je ne parle pas et je ne porte pas plainte même s'il y avait une loi, parce que je suis d'une ville conservatrice et le harcèlement est un scandale qui me compromettra »

« Je n'ai pas porté plainte car je ne savais pas qu'on pouvait le faire et je n'ai pas cherché »

« J'ai peur du regard des autres »

« Je suis une femme mariée »

Le discours du déni et la loi du silence imposent toujours aux femmes de ne pas répondre aux attaques et provocations et se réfugier dans une attitude d'autocensure :

« Je veux oublier le plus vite possible »

« Parce que le cyber harcèlement s'est produit sur la toile et ne me touche pas directement ».

Celles qui réagissent sont disqualifiées et risquent de passer du statut de victimes à celui d'accusées³².

« Parce que dans la société tunisienne la fille est toujours coupable »

« Je ne parle pas et je ne porte pas plainte car je sais que je vais être la cible des reproches et on va te regarder avec mépris. Même les femmes seront contre toi et te diront : elle s'est lâchée et puis après elle vient se plaindre ? »

« Beaucoup de personnes ne me croiront pas et feront de moi la cause du problème et non pas le cyber harceleur et c'est moi la fautive, « tu n'aurais pas dû parler avec lui »,... En plus je suis contre la logique du scandale. Je préfère porter plainte discrètement sans en parler »

³² Selon une enquête réalisée en 2019 en France par IPSOS, auprès d'un échantillon représentatif de 1000 personnes de plus de 18ans nous relèvons : 17% pensent que quand une femme dit « Non » c'est « Oui » ; 30% pensent que si la victime prenait ses précautions elle ne risquerait pas d'être violée ; 6 femmes et 1 homme sur 20 ont subi un viol ou une tentative de viol dans leur vie.

Dans cette logique patriarcale qui vise à maintenir un ordre social sexué, sexiste³³ et inégalitaire, la femme doit renoncer à sa liberté d'expression et à son droit de se défendre mais aussi à la possibilité d'être prise en charge et protégée, tout cela afin que l'ordre social sexué se maintienne et que rien ne change.

Oser en parler, dénoncer le cyber harcèlement et se défendre

Plus des deux tiers des répondants de notre enquête (65%) déclarent qu'il faut parler du harcèlement et des attaques subies³⁴. Les témoignages suivant illustrent les diverses raisons qui poussent les victimes à s'exprimer :

✓ Briser le mur du silence :

« Pour que les gens se réveillent et que tous sachent ce qui nous arrive »

« Pour réduire la banalisation et la normalisation du cyber harcèlement

« Donner l'exemple et que ce soit une expérience dont tout le monde profite »

33 Le sexisme c'est l'ensemble des préjugés, stéréotypes, mythes et croyances concernant les femmes et les hommes et les relations entre les sexes. Ces relations sont hiérarchiques. Voir pour plus de détails l'ouvrage de l'anthropologue Françoise Héritier, Masculin, féminin. La pensée de la différence. Paris, Odile Jacob, 1996

34 Réponses données à des questions ouvertes et présentées par ordre d'importance.

✓ Réduire le stress causé par le cyber harcèlement :

« Je préfère parler du cyber harcèlement car je réduis mon anxiété et je me sens soulagée »
« Parce que ce n'est pas ma faute, je ne suis pas coupable et donc je dois dénoncer le harceleur »

Exprimer une liberté personnelle et affirmer un engagement pour une cause

✓ Il faut créer une prise de conscience chez les jeunes filles (réponse très fréquente)

« Parce que je dois attirer l'attention des plus jeunes, et des mineures surtout, en leur montrant comment elles peuvent être la victime d'un cyber harceleur, comment l'identifier et comment lui imposer des limites »
« Je parle pour lutter et pour restaurer la justice et l'ordre »
« Pour mettre fin à l'impunité, car c'est trop facile de se cacher derrière un écran »
« Parce qu'il faut sanctionner, dissuader les harceleurs, dénoncer les abus »

Développer la solidarité avec les victimes

✓ Encourager les victimes à parler, dénoncer les harceleurs et les aider à s'exprimer et se défendre

*« Je parle pour aider d'autres victimes à parler et réduire la normalisation du cyber harcèlement »
« Pour dire aux filles, vous n'êtes pas seules ! »*

✓ Sanctionner dans un but éducatif :

*« Donner une leçon au cyber harceleur et l'empêcher de récidiver »
« Il faut que le harceleur ou la harceleuse prenne peur et ne recommence plus »*



Comment faire face ?
Quelles mesures sont à prendre ?

VI-COMMENT FAIRE FACE ?

QUELLES MESURES SONT À PRENDRE ?

Quelques recommandations au niveau de l'individu :

1 - Quand on est victime de cyber harcèlement :

⚠ Comment se protéger ?

- En parler devrait être la première réaction en s'adressant à des associations, à un numéro vert, à des ami.e.s, aux proches et autres personnes de confiance.
- Constituer des preuves, par exemple par une capture d'écran et/ou un enregistrement (avec la possibilité de faire ce constat par huissier-notaire)
- Déposer une plainte auprès de la justice
- Bloquer l'accès à vos publications et éviter au maximum de mettre des informations personnelles sur les réseaux sociaux
- Protéger vos données personnelles
- Savoir qu'on n'est pas seul.e et qu'il y a des associations qui peuvent vous écouter et vous accompagner

2 - Quand on est témoin de cyber harcèlement :

Comment aider ?

- Eviter de partager ou de commenter les messages et tout autre contenu pour ne pas « participer » au cyber harcèlement et augmenter la souffrance de la victime. Mais ne pas se taire non plus.
- Aider la victime à se protéger des conséquences d'une dénonciation en bloquant les individus qui envoient des messages haineux/slut-shaming...
- Surveiller, signaler et dénoncer les faits de cyber-harcèlement
- Faire des captures d'écran, ce qui peut aider la victime si elle souhaite porter plainte
- Si vous faites partie d'un groupe d'ami.e.s réels ou numériques, vous pouvez les encourager à soutenir et défendre la victime de cyber harcèlement.

Quelques recommandations au niveau des pouvoirs publics :

- Considérer le cyber harcèlement comme un véritable délit et une atteinte grave à la sécurité et à la dignité des citoyens, comme un problème public et politique et non pas comme une question privée.
- Sensibiliser l'opinion publique et développer une prise de conscience sur le cyber harcèlement en général et le cyber harcèlement sexuel en particulier, sur leurs conséquences très négatives.
- Promulguer une loi qui prévoit la prévention, la protection et la sanction des faits de cyber harcèlement y compris sexuel.
- Ajouter dans la loi 58-2017 et dans le code pénal des articles qui criminalisent le cyber harcèlement sexuel et l'incitation à la haine, à la violence ou au suicide (avec circonstances aggravantes si les faits concernent des mineur.e.s)
- Responsabiliser les hébergeurs de sites afin qu'ils retirent, signalent et transmettent aux autorités publiques compétentes, les contenus dangereux (images et vidéos choquantes ou obscènes, menaces de viol ou de mort, etc.)
- Voter une loi sur la protection des données personnelles
- Mener des campagnes en partenariat avec la société civile et les syndicats sur les cyber violences et le cyber harcèlement sexiste et sexuel
- Développer chez les jeunes l'esprit critique et le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes et des valeurs de droits humains.
- Elaborer un guide d'information sur les cyber violences et le cyber harcèlement sexiste

DES CONTACTS UTILES :

Les associations et services publics qui assurent l'accompagnement des femmes victimes de violences et de cyber harcèlements :

ATFD :

Tunis- Centre créé en 1993 (27 233 688). Après 2011, création de sections à Sfax (28 175 950), Sousse (23 895 588), Kairouan (29 805 409)

AFTURD :

Tunis/Tanassof , Centre d'hébergement El Amen (71 870 580)

AFC/Le KEF

(26 70 76 06)

Beity Tunisie

Pour les femmes sans domicile fixe: 71 781 397 / 97 914 284

Ministère de la Femme, de la Famille, de l'Enfance et des Seniors :

Lignes vertes 1899 (créée en 2016) et 1809 (créée en 2020 pour les femmes et les enfants victimes de violence, écoute par des psychologues et pédopsychiatres bénévoles)

Association Aswat Nissa (50 745 740)

Impression

©2020 Friedrich-Ebert-Stiftung

Fondation Friedrich-Ebert en Tunisie

4, rue Bachar Ibn Bord
2078 La Marsa B.P 63, Tunisie
+216 71 775 343

Illustration de couverture et mise en page par Jelliti Mehdi
www.magma-studio.tn

www.fes-tunisia.org